**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 

C49/ID021/HC5P

M. CHASSAGNE ALEXANDRE APPARTEMENT B23 4 RESIDENCE ROGER BOUVIER 59250 HALLUIN

Références à rappeler numéro identifiant 4695812U

HALLUIN, le 22 juillet 2022

Votre contact en direct

049lakhdar.aouadi@pole-emploi.net

# **RELEVE DE SITUATION DU 07/07/2022**

PERIODE DU 02/05/2022 AU 31/05/2022 (30 jours) Allocations déjà versées Allocations dues Mai 2022 Nombre Montant Retraite Retraite Montant Nombre Montant Cotis. **Impôt** Montant Cotis. Impôt Jours Brut Comp. Sociales Comp. Sociales Revenu Net Revenu Jours Carence 26 Jours non indemnisés : 4 travail

PERIODE DU 01/0												
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Juin 2022	Nombre	Montant	Retraite	Cotis.	Impôt	Montant	Nombre	Montant	Retraite	Cotis.	Impôt	Montant
	Jours	Brut	Comp.	Sociales	Revenu	Net	Jours	Brut	Comp.	Sociales	Revenu	Net
Différé d'Indemnisation							7					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							23	856,06	42,78			813,28
Allocations dues (1) 813									813,28			

#### POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

# Références à rappeler

numéro identifiant 4695812U

#### **DECOMPTE GENERAL**

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
813,28	0,00	0,00	0,00	813,28	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 € calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

### **REGLEMENT DU 11/07/2022**

Règlement de 813,28 euros par virement bancaire au nom de M. CHASSAGNE ALEXANDRE Domiciliation : FR7616275009500407687493776 CEPAFRPP627

#### **INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/06/2022**

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 04/06/2022 : 23 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 341

Allocation brute d'un montant journalier de 37,22 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 62,13 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

# **INFORMATIONS GENERALES**

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).